BERNADETT SOLYMOSI-SZEKERES

QUESTIONS JURIDIQUES PRÉLIMINAIRES SUR LE CONGÉ MENSTRUEL

RÉSUMÉ

Le congé menstruel relève de la législation nationale, et un nombre croissant d'employeurs propose ce type d'avantage. La doctrine en droit du travail doit également aborder cet aspect de l'emploi. Pour réglementer la menstruation en droit du travail, il est essentiel de prendre en compte les questions juridiques qui en découlent. Cet article présente donc le lien entre le congé menstruel, le droit à la santé et l'égalité de genre. Il analyse des exemples internationaux et discute des problèmes systémiques soulevés lors de l'introduction d'une politique de gestion menstruelle en entreprise.

MOTS-CLÉS : Santé reproductive, égalité de genre, droit du travail, emploi, menstruation.

ABSTRACT

Menstrual leave is subject to national legislation, and an increasing number of employers are offering such benefits. Labour law scholarship should also address this aspect of employment. In order to regulate menstruation in labour law, it is important to consider the arising legal issues. The paper will therefore present the link between menstrual leave and the right to health and gender equality. It will then analyse international examples and discuss the systemic issues that arise when a menstrual workplace policy is introduced.

KEYWORDS: Reproductive health, Gender equality, Labour law, Employment, Menstruation.